

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 3

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er juin 2021 au 31 août 2021	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau selon le contingent pris en premier			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2			Pêche à la ligne seulement

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

### Lac aux Canards - (46°50'01" N., 70°48'53" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

### Lac Beaumont - (46°46'42" N., 70°59'15" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

### Lac Bringé - (47°06'35" N., 70°10'10" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

### Lac Collin - (46°43'00" N., 70°17'32" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

### Lac des Abénaquis - (46°09'49" N., 70°21'41" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 a	Bar rayé	Pêche interdite			

1er avril 2021 au 31 mars 202	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

### Lac Frontière - (46°42'24" N., 70°00'04" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

### Lac Saint-Charles - (46°46'47" N., 70°57'49" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement

Mêmes que la zone	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

### Lac Trois-Saumons - (47°07'36" N., 70°11'13" O.)

21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Toutes les espèces	même que la zone			
----------------------------------	--------------------	------------------	--	--	--

### Rivière Etchemin - en amont du pont à Sainte-Claire (46°35'45" N., 70°52'10" O.) ainsi que ses tributaires.

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Éperlan arc-en-ciel	Pêche interdite			
	Esturgeons	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Autres espèces	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement
18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2			

### Rivière Grande Rivière - entre la limite nord-est du canton Ashford et sa source.

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche	Pêche à la ligne ou à la mouche
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>			

**Rivière Ouelle - entre la limite nord-est du canton Ashford et le côté en aval du pont du rang 9 (rang Saint-Joseph) de la municipalité de Tourville.**

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche	Pêche à la ligne ou à la mouche
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>			

**Rivière Rat Musqué - entre sa confluence avec la Grande Rivière et sa source.**

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne ou à la mouche	Pêche à la ligne ou à la mouche
1er avril 2021 au 31 mars 202	Saumon atlantique	<b>Pêche interdite</b>			

**Zec Jaro**

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>			S'informer auprès du poste d'accueil pour connaître les modalités de pêche dans ce territoire.
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			